

Accident mortel en Isère : trois collègues du gendarme chauffard mis en examen

Deux ans après la mort d'un couple de retraités percutés par un gendarme ivre, trois de ses collègues ont été mis examen pour «non-obstacle à la commission de délit». Il leur est reproché de ne pas avoir empêché le conducteur de reprendre le volant.



Le 26 février 2019, Geneviève et Florencio Duron n'avaient pas survécu au choc entre leur voiture et le véhicule d'un gendarme qui les avait percutés. DR

Par Serge Pueyo, correspondant à Grenoble (Isère)

Le 16 février 2021 à 11h15

C'est la suite judiciaire qu'espéraient les proches des victimes. Deux ans après l'accident qui avait coûté la vie à un couple de retraités à Bourgoin-Jallieu dans l'Isère, trois gendarmes viennent d'être mis en examen pour « non-obstacle à la commission de délit » par un juge d'instruction de Grenoble. La justice leur reproche de ne pas être intervenus pour empêcher un de leurs collègues de prendre le volant de son véhicule, avec 2,54 g d'alcool dans le sang.

Le 26 février 2019, sur une route départementale, [Loïc D., 35 ans, avait percuté](#) par l'arrière et à grande vitesse le véhicule de Geneviève et Florencio Duron, 69 et 71 ans, qui n'avaient pas survécu au choc. Le chauffard, jugé en comparution immédiate dès le 28 février 2019 par le tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu, avait été [condamné à 18 mois de prison ferme](#) et immédiatement écroué. Il a été radié depuis de la gendarmerie.

Mais [la famille des victimes](#) avait estimé que quatre autres gendarmes (3 hommes et une femme), qui avaient bu une bonne partie de l'après-midi avec leur collègue dans un bar-restaurant de Villefontaine, avaient, eux aussi, une responsabilité dans ce drame. Même si tous ces militaires n'étaient pas en service le jour de l'accident. Les enfants du couple de retraités tués avaient porté plainte en avril 2019 pour « homicides involontaires » et « non-empêchement de délit », en visant les quatre collègues gendarmes du chauffard.

«On lui a laissé un permis de tuer»

Leur détermination à aller jusqu'au bout dans ce dossier vient donc de payer. Epaulés par Me Hervé Gerbi, avocat grenoblois connu pour sa pugnacité, la famille Duron a enfin été entendue par la justice. Deux ans après le terrible accident qui a coûté la vie à Geneviève et Florencio. « Ces mises examen sont une grande satisfaction pour nous. Même si cela a été long, très long. Aujourd'hui, nous commençons à reprendre confiance en la justice

Selon elle, la mort de ses parents aurait pu être évitée : « Si l'un des gendarmes, qui a bu tout l'après-midi avec le chauffard, était intervenu pour l'empêcher de prendre le volant de sa puissante Hyundai de 275 chevaux, mes parents seraient encore parmi nous. Leur voiture a été littéralement broyée. Ils n'avaient aucune chance de s'en sortir », relate Céline Duron. Ces gendarmes, de par leur métier, fait-elle remarquer, étaient sensibilisés aux conséquences de l'alcool sur la route.

« Pourtant, ce jour-là, ils ont laissé leur collègue repartir ivre avec sa voiture. [L'un d'entre eux s'est même retrouvé sur le siège passager](#), dans le véhicule du chauffard. Et avec leurs deux enfants à l'arrière. Et il a laissé rouler son collègue pendant plusieurs kilomètres, à une vitesse excessive, alors qu'il dérapait dans les ronds-points. Jusqu'à l'impact final qui a provoqué la mort de mes parents », poursuit la fille du couple de retraités.

Pour Olivier Duron, un des fils de Geneviève Florencio, ces mises en examen sont « logiques lorsqu'on examine le comportement de ces gendarmes et surtout leur non-réaction ». Il souligne encore que le chauffard « avait presque 3 g d'alcool dans le sang et était proche du coma éthylique. Ses collègues ne pouvaient donc ignorer son alcoolisation. Il avait bu plusieurs pintes de bière lors de cet après-midi de beuverie ». Sa sœur, Céline, a des mots encore plus durs : « En le laissant repartir, on lui a laissé un permis de tuer. Vu l'état du conducteur, l'accident était inévitable. Ce qui s'est passé est donc inadmissible. »

«Faire réfléchir toutes les personnes qui laissent partir des chauffards ivres sur la route»

En juin 2019, le bar-restaurant de Villefontaine dans lequel le chauffard s'était alcoolisé avait été fermé administrativement pour deux mois par la préfecture, « pour avoir servi de l'alcool à un client en ivresse manifeste, ce que l'établissement ne pouvait ignorer ».

Pour Me Hervé Gerbi, l'avocat de la famille Duron, « ces mises en examen peuvent être considérées comme une avancée aux forceps car voilà maintenant deux ans que mes clients se battent avec détermination pour faire reconnaître la responsabilité de ces gendarmes. Alors que tous les éléments étaient déjà dans le dossier juste après l'accident ». Et Céline Duron de rappeler que la procureure de Bourgoin-Jallieu « avait affirmé quelques jours après le drame que les quatre collègues du chauffard n'avaient qu'une responsabilité morale, et non pénale dans cette affaire. La mise en examen de trois des gendarmes ne rejoint donc pas son analyse », constate la fille des victimes.

Me Hervé Gerbi avait d'ailleurs obtenu le dépayement du dossier du tribunal de Bourgoin-Jallieu au tribunal de Grenoble. Pour l'avocat grenoblois, « il s'agit d'un dossier emblématique auquel la justice doit donner une valeur d'exemple. Cette affaire doit en effet faire réfléchir toutes les personnes qui laissent partir des chauffards ivres sur la route, y compris si ces personnes sont gendarmes. Nous serons donc très vigilants sur la suite de ce dossier ».

Les trois gendarmes mis en examen ont été laissés libres, sans contrôle judiciaire. Leurs avocats n'étaient pas joignables dans l'immédiat. Un quatrième gendarme sera convoqué ultérieurement par la justice.